



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-17360>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-17360**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-10022

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 28/01/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Cabriès

Correspondant : JUHEL Euryale

Adresse : Hôtel de Ville, 13480 Cabriès

Coordonnées :

Téléphone : 0442281407

Courriel : resp.achats@cabries.fr

Adresse internet : <https://mairie-cabries.e-marchespublics.com>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : REMPLACEMENT ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE DE CABRIES A L'ETAT NEUF OU RECONDITIONNE

CPV - Objet principal : 30121000

Objets supplémentaires : 30122000

Objets supplémentaires : 30125000

Lieu d'exécution et de livraison :Mairie de Cabriès, 13480 Cabriès

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "ReceptionOffres"

Au lieu de : "19/02/2025 à 12:00", **lire** : "06/03/2025 à 12:00"

- Dans la rubrique "art. 5 du RC "Conditions de la consultation""

Après la mention : "5.4 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles", **ajouter :**
"L'acheteur impose la présentation de 2 variantes conformément au CCTP : - variante 1 : les copieurs sont neufs et font l'objet d'un investissement de la part de la commune qui assure son propre financement, la maintenance est facturée à la copie couleur et la copie noir et blanc. - variante 2 : les copieurs sont reconditionnés et font l'objet d'un investissement de la part de la commune qui assure son propre financement, la maintenance est facturée à la copie couleur et la copie noir et blanc."

- **Dans la rubrique "art. 6 du CCAP "Prix""**

Au lieu de : "Les prix du bordereau des prix unitaires sont révisés annuellement, à la date anniversaire du contrat, par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par la formule : $Cn = (12,5\% \times \text{Index } 010766573 (n) / \text{Index } 010766573 (o)) + (87,5\% \text{ Index } 010762001 (n) / \text{Index } 010762001 (o))$. Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants : * 010766573 : Indice des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) â^' CPF 62.02 â^' Services de conseil en informatique; * 010762001 : Indice du coût du travail - Coût horaire - Tertiaire (NAF rév. 2 sections G à N)", **lire :** "Les prix du bordereau des prix unitaires sont révisés annuellement, à la date anniversaire du contrat, par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné par la formule : $Cn = I(n) / I(o)$ Les index de référence, publiés par l'INSEE, sont les suivants : * 010766595 : Prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) â^' CPF 77.33 â^' Location et location bail de machines de bureau et de matériel informatique (LOCATION) * 010766613 : Prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) â^' CPF 95.11 â^' Services de réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques (MAINTENANCE)"

- **Dans la rubrique "art 1.4 du CCAP "Montant de l'accord-cadre""**

Au lieu de : "54 000 euros HT", **lire :** "85 000 euros HT"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2025